

# CONSEIL DE FACULTÉ PLÉNIER DU 10 JANVIER 2020

## PROCÈS-VERBAL

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
<p><b>Collège-A des enseignants</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- DESRAYAUD Alain</li><li>- GHICA-LEMARCHAND Claudia</li><li>- GODECHOT-PATRIS Sara</li><li>- GREAU Fabrice</li><li>- ILIOUPOULOU Anastasia</li><li>- PETERKA-BORNIET Nathalie</li><li>- POULNAIS-COQUELIN Véronique</li><li>- TEBOUL Gérard</li><li>- TOURNAFOND Olivier</li></ul> <p><b>Collège-B des enseignants</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- POUILLAUE Hugo-Bernard</li><li>- TENENBAUM Aline</li></ul> <p><b>Etudiants</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- CAZARD Marine</li><li>- JEERASOO Vyasa</li><li>- LESNE Sarah</li><li>- NGUYEN Caroline</li></ul> <p><b>Représentants BIATSS</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- RAKOTOVELO Nicole</li><li>- TOUFFU Benjamin</li></ul> <p><b>Personnalités extérieures</b></p> <p><b>Invités</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>-GERME Gisèle</li><li>-GILBERT Simon</li><li>-GROSSER Paul</li></ul>	<p><b>Collège-A des enseignants</b></p> <p><b>Collège-B des enseignants</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- GENCY-TANDONNET Dominique</li></ul> <p><b>Etudiants</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- AMRAM Laureen</li><li>-TAIEB Benjamin</li></ul> <p><b>Personnalités extérieures</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- MODERE William</li></ul>	<p><b>Collège-A des enseignants</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- MAITROT DE LA MOTTE Alexandre</li></ul> <p><b>Collège-B des enseignants</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- BENISTY Samuel</li><li>- CHOFFEE-HAROUEL Sigrid</li><li>- LIGNEUL Nicolas</li><li>- MARCON Nathalie</li><li>- MATHIAS Eric</li></ul> <p><b>Etudiants</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- BITAN Vincent</li><li>- FONTAINE Thomas</li><li>- MIMERAND Rachel</li><li>- SBERRO Jordan</li></ul> <p><b>Personnalités extérieures</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- BALLER Stéphane</li><li>- KOSKAS Annie</li><li>- FAVIER Sylvie</li><li>- MARTEL François</li><li>- MENESGUEN Elisabeth</li></ul>

Le conseil de faculté du 10 janvier 2020, réuni en formation plénière, débute à 12 h 15.

La direction de la faculté et son administration ayant eu à gérer des reports successifs de l'ensemble des examens de licence et de master, le procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2019 n'a pas pu être intégralement rédigé, il sera présenté ultérieurement.

1. Le doyen soumet au conseil les projets de DU : Contentieux international des affaires, Contentieux international des affaires approfondi, Métiers de la sécurité publique, Mandataire à la protection des majeurs, Expertise médicale dans le cadre de la protection des majeurs et Avocat/Juriste conseil fiscal des entreprises Upec-Hedec. Le conseil constate qu'il s'agit de demandes de renouvellement assorties de quelques corrections de détail. Il relève que tous présentent un solde financier positif fondé sur des prévisions d'inscription raisonnables. En conséquence, après un bref échange, le doyen fait procéder au vote. Tous les projets de DU sont adoptés à l'unanimité.
2. Le doyen fait le point sur la situation du personnel administratif :
  - Deux congés de maternité s'achèveront à la fin février ;
  - Un gestionnaire de master 2 a été recrutée à la fin octobre et a pris ses fonctions ;
  - Une nouvelle responsable financière est entrée en fonction le 5 janvier ;
  - Une gestionnaire de master a été recrutée, sa prise de fonctions est prévue pour le 3 février 2020.Il reste à pourvoir deux postes de gestionnaire de licence (L1 et L2) et un gestionnaire financier.

Le doyen expose que selon les agents, la politique de primes de l'Upec n'est pas étrangère à ce *turn over*. Il est de fait que trois gestionnaires ont explicitement invoqué cette raison pour expliquer leur départ ou demande de mutation vers une autre administration.

3. Le doyen avertit le conseil, spécialement les étudiants que les élections au sein du collège Etudiants se tiendront dans la seconde quinzaine de mars et que la campagne électorale devrait débuter au début du mois de février. Ils en seront bientôt informés plus précisément par la voie officielle.
4. La question des examens de première session est abordée.

Le doyen commence par exposer que les examens de décembre ont dû être reportés pour la plupart du fait de la grève des transports, sauf en master 2, lorsqu'il a paru possible de les faire se dérouler, soit à la faculté, soit à distance. Il a appartenu à chaque directeur de prendre la décision en garantissant l'égalité des candidats et l'anonymat des copies. S'agissant des examens des semaines à venir, la discussion est en cours, lorsque le doyen est averti que la présidence de l'université souhaite s'entretenir avec lui d'un éventuel report des examens prévus dans la semaine du 13 janvier. En conséquence, la séance est suspendue à 12h45 pour reprendre à 13h30.

La séance ayant repris à 13h30, le doyen informe que le président souhaite reporter les examens de licence pour des raisons de sécurité, mais que chaque composante prendra les dispositions qui lui paraissent les plus appropriées en master.

Le doyen précise qu'en conséquence les examens de licence sont une nouvelle fois reportés de la semaine du 13 à celle du 20 janvier, les examens de master étant maintenus aux jours et heures initialement fixés sous réserve de quelques amendements qui seront communiqués dans les prochaines heures.

Il souligne que compte tenu des conventions de stage déjà conclues par des étudiants pour la seconde quinzaine de mai ou pour juin et de la nécessité de permettre aux étudiants de

L3 de déposer des dossiers de candidature en master dans différentes facultés, le calendrier universitaire 2019-2020 adopté par le conseil doit être observé. C'est pourquoi, afin de ne pas amputer le volume horaire des enseignements et le nombre de séances de td, les examens se dérouleront du 20 au 31 janvier, les cours du second semestre débuteront le 3 février et les travaux dirigés le 10 février. La semaine de galops d'essai est supprimée, chaque enseignant conservant évidemment la faculté d'en organiser sur les plages horaires de ses enseignements, en fin de journée ou le samedi.

Avant de lever la séance, le doyen et plusieurs membres du conseil déplorent que sur les réseaux sociaux, de fausses informations mal intentionnées aient été diffusées en vue de jeter la plus grande confusion. Il est rappelé que les informations officielles -authentiques- sont communiquées par la voix du site de la faculté, par le canal de Facebook et de Twitter et, le cas échéant, directement par la scolarité sur l'adresse Upec de chaque étudiant. La faculté ne procédera plus à aucun démenti de fausses informations.

Plus personne ne demandant à prendre la parole, le doyen lève la séance à 14 h 15.

Créteil, le 10 janvier 2020

Alain Desrayaud  
Doyen de la Faculté de droit de l'Upec